



**société de physiologie et de médecine  
subaquatiques et hyperbares  
de langue française**  
<http://www.medsubhyp.com>

# medsubhyp - infos

LETTRE TRIMESTRIELLE D'INFORMATIONS. 2ème Trimestre 2004. N°54

LETTRE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION. Rédaction: Dr. P. Queruel, Hôpital Léon Berard, BP121, 83407 Hyères cedex. Publication: Dr. J.C. Rostain, MEDSUBHYP c/o PATGSP, Faculté de Médecine Nord, 13916 Marseille cedex 20. Editeur: Société de physiologie et de médecine subaquatiques et hyperbares de langue française. Centre hyperbare P. Ohresser, CHU Ste Marguerite, 270 Bd de Ste Marguerite, 13274 Marseille cedex 09. Imprimeur : Pronto Offset, 22 Ch. St Jean du Desert, 13005 Marseille.

ISSN 1250-8357

Dépôt légal : 1 mars 2004

## REUNION DECENTRALISEE D'AUTOMNE 1<sup>ER</sup> APPEL A COMMUNICATIONS

Notre prochaine réunion décentralisée d'automne aura lieu au palais des Congrès d'**Ajaccio** le **dimanche 19 septembre 2004** de 9H00 à 13H00 (organisateur : Dr Bruno GRANDJEAN) à la suite du 30<sup>ème</sup> Congrès de l'EUBS.

**Le thème retenu est : « La Sécurité des Modèles de Décompression ».**

Appel à Communications.

**La date limite de réception des propositions de communications (communications sur le thème mais aussi communications libres) est fixée au 10 juillet 2004.** Vous pouvez adresser vos propositions avec les coordonnées des auteurs au Secrétaire Général à l'adresse suivante : Docteur Philippe QUERUEL, Hôpital Léon BERARD – BP 121 – 83407 HYERES CEDEX ou au coordonnateur du Conseil Scientifique : Docteur JC ROSTAIN, UPRES – EA 3280, Faculté de Médecine Nord, 13916 Marseille Cedex 20.

Le programme définitif sera disponible sur notre site à partir de la mi-juillet et communiqué dans la prochaine lettre d'information qui paraîtra fin juillet.

Les renseignements pratiques sont ceux disponibles pour le 30<sup>ème</sup> Congrès de l'EUBS.

## 30<sup>ème</sup> CONGRES DE L'EUBS

Le Congrès annuel de l'European Underwater and Baromedical Society, 30<sup>ème</sup> du nom, se tient cette année en France, à **Ajaccio**, du **jeudi 16 au samedi 18 septembre 2004**, organisé par notre président, le Docteur GRANDJEAN.

Tous les renseignements pratiques sont disponibles sur le site de l'Eubs : <http://www.eubs.org>, mais aussi sur notre site.

Vous trouverez la fiche d'inscription, le pré-programme, les réservations hôtelières, le programme social.

Le programme définitif devrait être disponible à partir de la mi-juin.

Pré-programme :

Jeudi 16 septembre

08h00-09h00 **Inscription des congressistes**

09h00-09h15 **Cérémonie d'ouverture**

09h15-12h30 **Sessions scientifiques** - thèmes :

Médecine de plongée - Oxygène hyperbare

13h30-17h00 **Sessions scientifiques** - thèmes :

Médecine de plongée - Oxygène hyperbare

17h00-18h30 **Réunion du Bureau exécutif de l'EUBS**

19h00-20h30 **Réception officielle de bienvenue** en Mairie d'Ajaccio, présidée par le Maire

Vendredi 17 septembre

08h30-10h30 **Session scientifique** - thèmes :

Physiologie hyperbare

10h30-12h30 **Session consacrée aux posters**

14h00-18h00 **Programme culturel** - Tour guidé d'Ajaccio

19h30-23h00 **Banquet annuel de l'EUBS**

Samedi 18 septembre

08h30-10h30 **Session scientifique** - thèmes :

Physiologie hyperbare

11h00-12h30 **Session scientifique EBASS** - thèmes :

Aspects infirmier et technique

13h30-17h00 **Sessions scientifiques** - thèmes :

Technologie de l'oxygène hyperbare - Sécurité de l'oxygène hyperbare

17h00-18h00 **Assemblée générale annuelle de l'EUBS**

18h00-19h00 **Remise des récompenses et cérémonie de clôture.**

CLUB FRANÇAIS DE MEDECINE HYPERBARE :  
CCAM

**Une consultation a été organisée par courrier. Chaque Centre Hyperbare français a pu faire**

**valoir par écrit ses remarques et ses attentes sur la T2A et la CCAM.**

**Voici la lettre de Daniel MATHIEU.**

« Cher Amis, Cher Collègues,

Je me permets de vous écrire en tant que Président du Club français de Médecine Hyperbare.

Vous savez sans doute que le mode de recensement et de rémunération de l'activité médicale a fait l'objet d'une réforme qui est devenue opérationnelle depuis le début de l'année. Il s'agit de la tarification à l'activité (T2A) qui implique un codage commun, tant dans le secteur hospitalier qu'en activité libérale, en utilisant une Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM). Cette CCAM remplace les anciennes classifications et en particulier la nomenclature générale des actes (NGAP).

Dans la CCAM, deux codes sont prévus pour notre activité :

GLLP005 - oxygénothérapie hyperbare sans utilisation de ventilation mécanique ni d'agent pharmacologique vaso-actif,

GLLD001 - oxygénothérapie hyperbare avec utilisation de ventilation mécanique et d'agent pharmacologique vaso-actif.

La CCAM a été élaborée par une mission ministérielle spécialement désignée qui a recouru aux Sociétés savantes des diverses spécialités pour la constituer. Comme pour l'ancienne classification utilisée antérieurement pour relever l'activité médicale dans les RUM, la CCAM privilégie de manière considérable les actes chirurgicaux et laisse bien des domaines médicaux non relevés. On peut donc s'étonner de la façon dont cette classification a été établie et en tout cas, notre société MEDSUBHYP n'a pas été consultée. Cependant, des contacts préliminaires pris par certains d'entre nous ont permis d'apprendre qu'il y avait des possibilités d'obtenir des modifications ou des adaptations de cette CCAM, en fonction des incohérences, ambiguïtés ou manques qui apparaîtraient lors de la première année d'utilisation, sous réserve que ces modifications soient demandées par les Sociétés savantes et, bien sûr, approuvées par la mission ministérielle.

Il est donc capital que nous puissions faire un relevé exact de notre activité en utilisant cette CCAM. Je vous rappelle que nous avons effectué une étude médico-économique au niveau du Centre Hyperbare du CHRU de Lille, puis au niveau de celui du CHR d'Angers qui avait montré qu'en terme de coût, on pouvait individualiser trois types de séance :

une séance d'OHB pour des patients de type réanimation,

une séance d'OHB dite ambulatoire,

une séance d'OHB avec exploration, en particulier prise de pression transcutanée d'oxygène.

Les codes proposés par la CCAM semblaient, en première analyse, pouvoir être acceptés, puisque identifiant des séances d'OHB pour des patients ayant un support ventilatoire ou hémodynamique, des séances pour des patients n'exigeant pas la prise en charge d'une défaillance vitale. Le troisième type

d'activité, à savoir la séance d'OHB avec mesures de pression transcutanée d'oxygène pouvait être identifié en utilisant l'un de ces deux codes et en y ajoutant les codes prévus pour les mesures transcutanées de la pression d'oxygène, à savoir GLQP013 ou GLQP010. Un certain nombre d'objection a cependant été apporté :

en ce qui concerne le code GLLP001 – oxygénothérapie hyperbare avec utilisation de la ventilation mécanique et d'agent pharmacologique vaso-actif, il pouvait être entendu que ces deux conditions : ventilation mécanique et agents vaso-actifs devaient être présentés simultanément. Cette interprétation ne me semble pas devoir être retenue puisque l'autre code prévoit le cas d'une séance d'OHB sans ventilation mécanique ni agent vaso-actif, ce qui laisserait persister un certain nombre de situation où seule l'une de ces conditions seraient remplies. D'autre part, cet acte fait partie de la liste des actes marqueurs de réanimation, c'est-à-dire des actes qui authentifient le fait qu'un patient est un patient de réanimation et ouvre droit pour les services agréés à un supplément de forfait journalier dit forfait de réanimation. Or, dans cette liste d'actes marqueurs, seule la ventilation mécanique est reprise. Je pense donc qu'il faut comprendre ce code comme étant OHB sous ventilation mécanique ou sous suppléance hémodynamique. Il n'en demeure pas moins qu'il persiste une ambiguïté et que celle-ci doit être levée.

Certains collègues m'ont fait part du fait que, compte-tenu de leur organisation et des moyens dont ils disposent, il pouvait exister un quatrième type de séance au niveau du coût qui était la séance effectuée en urgence impliquant le rappel d'un personnel placé en astreinte. On pouvait également se poser la question du coût engendré par des séances de recompression particulièrement longues ou utilisant des mélanges particuliers. Pour pallier à ce problème, je pense qu'il serait possible de proposer l'adjonction d'un troisième code qui pourrait être formulé en suivant l'esprit de l'ancienne NGAP et qui pourrait être ; séance d'OHB pratiquée en urgence (par vacation de 3 heures). L'avantage de cette proposition est qu'elle permet de couvrir à la fois les séances longues et les séances pratiquées en urgence.

**Compte-tenu des modalités de révision de la CCAM, il est nécessaire que notre Société savante initie une démarche auprès de la mission ministérielle. Après discussion avec notre Président, B. GRANDJEAN et le conseil d'administration, le Club français de Médecine Hyperbare a été chargé de présenter la position de notre Société auprès de la mission ministérielle. Bien entendu seule une démarche commune à l'ensemble des Centres Hyperbares, unie dans la proposition et coordonnée avec celle d'autres Sociétés savantes dans lesquelles nous disposons de contacts, a des chances d'aboutir. Il est donc nécessaire avant que je puisse contacter en tant que Président du Club français de Médecine Hyperbare, la mission ministérielle, que je reçoive votre approbation vis-à-vis de ces propositions.**

Certains m'ont déjà donné leur accord lors d'un contact antérieur sur ce sujet. Par contre, je ne dispose pas de l'avis d'un certain nombre d'entre vous et c'est pourquoi je vous demande officiellement de bien vouloir me répondre avant le 16 Avril 2004. »

Pour compléter la proposition formulée dans le précédent MEDSUBHYP-INFOS (2004/1), la séance « OHB en urgence (par vacation de 3 heures) » pourrait avantageusement être remplacée par une vacation de 2 heures, durée permettant plus facilement de coder certaines séances comme par exemple celles de l'intoxication au CO.

#### SITE WEB

<http://www.medsbhyp.com>

N'hésitez pas à faire connaître votre avis au secrétaire général responsable du site :

[medsbhyp@wanadoo.fr](mailto:medsbhyp@wanadoo.fr).

Prochaine évolution : l'accès aux sommaires de notre revue.

#### BOURSE DE RECHERCHE MEDSUBHYP 2005

Les finances de la Société permettent au Conseil d'Administration de reconduire pour l'année 2005 la bourse de recherche MEDSUBHYP d'un montant de 3 000 €.

Le but de cette bourse est d'aider un travail de recherche apportant une avancée significative des connaissances en physiologie, physiopathologie, pharmacologie ou thérapeutique dans les domaines subaquatiques ou hyperbares.

Les mémoires de proposition (motivation de la recherche, méthodologie, résultats espérés et annexe financière) devront parvenir en **six exemplaires** avant le 14 janvier 2005 au coordonnateur du Conseil Scientifique : le Docteur JC ROSTAIN, UPRES – EA 3280, Faculté de Médecine Nord, 13916 Marseille Cedex 20.

Les critères d'évaluation retenus par le Conseil Scientifique sont les suivants :

- conformité vis à vis des textes régissant la recherche biomédicale
- intérêt de la recherche proposée vis à vis de l'état actuel des connaissances, des objectifs poursuivis par MEDSUBHYP, vis à vis de l'intérêt pour les patients et/ou les plongeurs
- validité de la méthodologie en particulier de l'analyse statistique et adéquation de la méthode vis à vis de l'objectif du travail
- faisabilité
- adéquation entre les moyens financiers demandés et la recherche envisagée.

#### A NOTER SUR VOS AGENDAS

2<sup>nd</sup> Congrès Mondial WUWHS – Paris – 8 au 13

juillet 2004

Il s'agit du Deuxième Congrès Mondial des Sociétés s'occupant de Plaies et Cicatrisation (En France, SFFPC : Société Française et Francophone des Plaies et Cicatrisations).

Voir le site : <http://www.wuwhs.org> et celui de la SFFPC : <http://www.sffpc.org>.

L'intérêt de l'OHB dans le traitement des plaies sera présentée à travers 2 ateliers animés par des membres de MEDSUBHYP.

#### INFORMATIONS

##### REEDITION DU BROUSSOLLE

Le comité d'édition, sous la direction du Dr MELIET, travaille à réunir les textes devant constituer cette deuxième édition, refondue et actualisée.

##### PUBLICATIONS RECENTES EN MEDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE

##### Livres :

##### WOUND CARE PRACTICE

Paul J. SHEFFIELD, Adrienne P.S. SMITH, Carolyn E. FIFE

Best Publishing Co

ISBN 193053616X

Publié en Janvier 2004. L'OHB n'est pas oublié dans ce livre qui traite de la prise en charge des plaies.

##### Reuves :

L'AFTIM (Association Française des Techniciens et Ingénieurs de sécurité et des Médecins du travail) publie une revue : Sécurité & Médecine du travail, dont le numéro 140 (3<sup>ème</sup> trimestre 2003) est consacré à l'Hyperbarie sous le thème « Sécurité et Hyperbarie Professionnelle ». Le numéro est coordonné par J.C. LE PECHON. Renseignements : <http://www.aftim.com>

##### Articles / PubMed :

J Physiol. 2004 Mar 16;555(Pt 3):825-9. Epub 2004 Jan 14.

Exercise and nitric oxide prevent bubble formation: a novel approach to the prevention of decompression sickness?

Wisloff U, Richardson RS, Brubakk AO.

Department of Circulation and Medical Imaging, Norwegian University of Science and Technology, Trondheim, Norway.

(les auteurs devraient être à Ajaccio pour présenter d'autres résultats)

Eur Heart J. 2004 Jun;25(12):1014-20.

Risk of decompression illness among 230 divers in relation to the presence and size of patent foramen ovale.

Torti SR, Billinger M, Schwerzmann M, Vogel R, Zbinden R, Windecker S, Seiler C Department of Cardiology, University Hospital, CH-3010 Bern, Switzerland

## CENTRES HYPERBARES

Le Centre Hyperbare Philippe OHRESSER (Service de Réanimation Médicale et de Médecine Hyperbare – Pr SAINTY) a quitté l'Hôpital Salvator fin mai pour être transféré dans ses nouveaux locaux au CHU Sainte-Marguerite. Les contacts téléphoniques et les adresses email sont inchangées. Nouvelle adresse postale :

Centre Hyperbare Philippe OHRESSER  
CHU Sainte-Marguerite  
270 Boulevard de Sainte-Marguerite  
13274 MARSEILLE CEDEX 9

✂

## COURRIER DES LECTEURS

Cette rubrique vous est destinée.

Votre courrier est la preuve de l'intérêt que vous manifestez pour votre société : **faites-nous donc part de vos réflexions, remarques ou questions.** Une réponse vous sera apportée soit par l'intermédiaire de cette lettre si elle est de portée générale soit personnellement.

Vous pouvez aussi nous contacter par email (medsubhyp@wanadoo.fr).

### APPEL A COTISATION :

Pensez à votre participation à la bonne marche de notre société : la cotisation annuelle est à renouveler chaque année ! Si vous ne l'avez pas encore réglée, il est encore temps, mais ne repoussez pas l'échéance, au risque de ne plus rien recevoir du tout !

Pour 2004 elle est fixée à 55 € (retraités et étudiants 25 €) avec un supplément de 15€ pour frais et expéditions hors des DOM et des pays de la CEE.

Elle comprend l'abonnement au bulletin MEDSUBHYP et aux lettres trimestrielles MEDSUBHYP Infos.

Un reçu ne sera adressé que sur demande.

Vous pouvez régler soit par chèque à l'ordre de MEDSUBHYP, soit par virement direct sur notre compte CCP, en rappelant vos références à :

Dr FM Galland

MEDSUBHYP Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

IMN SSA Adresse : \_\_\_\_\_

BP 610

83800 TOULON Armées

f.m.galland@imnssa.net Signature : \_\_\_\_\_

✂

Bordereau à conserver : COTISATION MED.SUB.HYP.

J'ai réglé ma cotisation annuelle 2003 le .. / ..... / 2003 (chèque – virement sur CCP Marseille 0462107 E 029) rayer la mention inutile.

Relevé d'identité postal pour les virements :

RIP RELEVÉ D'IDENTITÉ POSTAL						
CE RELEVÉ EST DESTINÉ À ÊTRE REMIS À VOS CRÉANCIERS OU DÉBITEURS, FRANÇAIS OU ÉTRANGERS, APPELÉS À FAIRE INSCRIRE DES OPÉRATIONS SUR VOTRE COMPTE (VIREMENTS, PRÉLÈVEMENTS, ETC.)						
ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIP	SOC FSE MED SUBAQUATIQUE HYPERBARE HOPITAL SALVATOR 13009 MARSEILLE		
20041	01008	0462107E029	71			
IBAN IDENTIFIANT INTERNACIONAL DE COMPTO						
BANK IDENTIFIER CODE (BIC)						
FR	44	20041	01008	0462107E029	71	PSSTFRPPMAR
THIS STATEMENT PROVIDES YOU WITH THE WHOLE BANK ACCOUNT IDENTIFICATION RELATED TO THE MENTIONED BENEFICIARY.						
CE RELEVÉ COMPORTE LES COORDONNÉES BANCAIRES COMPLÈTES DU PRÉSENT BÉNÉFICIAIRE.						
DOMICILIATION						
ESPACE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE						
CHEQUES POSTAUX MARSEILLE 41, BD DE STRASBOURG 13900 MARSEILLE CHEQUES						
Tous droits réservés. LE TEMPS DES GITANS						